

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 22 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 JUIN 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :- Mme Géraldine MADOUNARI - M. Bruno CASSEN - M. Eric DARRIERE

POUVOIRS :

- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
- M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA SCI LA FERME DU MOUSSE

La SCI la Ferme du Mousse a construit, rue Elisée Reclus, vingt maisons mitoyennes destinées à l'accession sociale à la propriété.

Lors du découpage cadastral des terrains d'assiette de ces maisons, en vue de leur vente, il a été constaté que sur une de ces parcelles nouvellement créées, la clôture n'était pas implantée correctement, entraînant, d'un côté, un empiètement sur la parcelle communale affectée à la voirie et de l'autre, l'affectation d'un espace privé à la voirie.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé de procéder à un échange entre la Ville et la SCI la Ferme du Mousse, à savoir :

- la Ville cède à la SCI la Ferme du Mousse, la parcelle cadastrée BY n° 172, d'une contenance de 9 m²,
- la SCI la Ferme du Mousse cède à la Ville la parcelle cadastrée BY n° 169, d'une contenance de 13 m².

France Domaine, consulté sur ce projet, a estimé la valeur vénale de ces biens à 38 € le m². Toutefois, il a été convenu de concrétiser cet échange, sans soulte.

L'ensemble des frais découlant de ce dossier seront pris en charge par la Ville.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget de la Ville, exercice 2017, FON 020 2111 P17058.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'échange sans soulte avec la SCI la Ferme du Mousse, tel que décrit ci-dessus,

AUTORISE Monsieur Jean-Pierre LALANNE, 5ème Adjoint au Maire en charge des Affaires Foncières, à signer l'acte authentique constatant l'échange, qui sera reçu par Maître GAYMARD, Notaire à DAX, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170622-12-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 26 Juin 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».